



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 12/02/2025

L'Office anti-fraude de Bercy démantèle un réseau d'escroquerie au compte personnel de formation : 1,27 millions d'euros d'avoirs criminels saisis

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte auprès de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Lyon, les officiers de douane judiciaire de l'ONAF (Office national anti-fraude), service d'enquête rattaché conjointement à la DGDDI et à la DGFiP, ont interpellé le 28 janvier 2025 neuf personnes en Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, suspectées d'avoir pris une part active à une escroquerie portant sur le dispositif du compte personnel de formation (CPF), pour un préjudice estimé dépassant 15 millions d'euros.



En 2024, le parquet de la JIRS de Lyon ouvre une information judiciaire portant sur des soupçons d'escroquerie au dispositif du compte personnel de formation (CPF), à la suite d'une enquête préliminaire de l'Office national anti-fraude (ONAF), service créé le 1^{er} mai 2024 et rattaché conjointement à la DGDDI et à la DGFiP, au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Les officiers de douane judiciaire de l'ONAF identifient une galaxie d'organismes de formation chargés de recruter des stagiaires en leur proposant, au travers de différentes manœuvres, le déblocage des fonds rattachés à leur compte personnel de formation en échange de matériel informatique, téléphonique voire d'espèces, aboutissant à un détournement massif de fonds publics administrés pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour un préjudice estimé à plus de **15 millions d'euros** en quelques années.

Le 28 janvier 2025, **19 perquisitions** ont été menées dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Côte-d'Azur sous l'autorité d'un juge d'instruction, mobilisant plus de 50 officiers de douane judiciaire de l'ONAF, des experts en preuve numérique de l'ONAF et de la DNRED (direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières), des agents de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), avec le soutien d'effectifs du RAID de Lyon et de la Région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes pour la sécurisation de certains sites ainsi que d'une équipe cynophile de l'administration pénitentiaire spécialisée « billets ».

Outre les éléments probatoires recueillis, ces perquisitions ont permis la saisie de près d'**1,27 M € d'avoirs** (comptes bancaires, supports téléphoniques et informatiques, 50 000 € en espèces et 4 000 euros en cryptomonnaie).

À l'issue des garde-à-vue, 7 personnes ont été présentées et mises en examen pour escroquerie, blanchiment, fraude fiscale en bande organisée et association de malfaiteurs et 2 autres seront convoquées par le juge d'instruction.

4 personnes ont été placées en détention provisoire et 3 sous contrôle judiciaire.

En 2023, le SEJF/ONAF a saisi ou proposé à la saisie plus de **163,2 millions d'euros d'avoirs criminels** et identifié **190 millions d'euros de préjudice pour les finances publiques résultant d'activités illicites ou licites non déclarées (impôts, droits, taxes, aides publiques)**.

POUR ALLER PLUS LOIN

- La Douane française organise un premier séminaire interministériel dédié à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme [CP ici](#)
- Plan de lutte contre les fraudes douanières, fiscales ou sociales :
<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/09/823-Annonce%20des%20mesures%20de%20lutte%20contre%20la%20fraude%20fiscale%20et%20douani%C3%A8re.pdf>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Office national anti-fraude : Mathieu SPANU 09 70 28 21 56 / 06 64 58 76 19

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714
presse@douane.finances.gouv.fr